



**HAL**  
open science

**Introduction à la chronique annuelle droit de  
l'environnement de l'Union européenne coordonnée par  
Nathalie Hervé-Fournereau**

Nathalie Hervé-Fournereau

► **To cite this version:**

Nathalie Hervé-Fournereau. Introduction à la chronique annuelle droit de l'environnement de l'Union européenne coordonnée par Nathalie Hervé-Fournereau. Revue de l'Union européenne, 2022. hal-03928594

**HAL Id: hal-03928594**

**<https://hal.science/hal-03928594v1>**

Submitted on 9 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# CHRONIQUE ANNUELLE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UNION EUROPEENNE

(octobre 2020 à octobre 2021)

## REVUE DE L'UNION EUROPEENNE n°655 février 2022

Nathalie HERVE-FOURNEREAU (coord), Marion BARY, Florian FAVREAU, Daniel GADBIN, Alexandra LANGLAIS, Marion LEMOINE-SCHONNE, Blanche LORMETEAU, Claire MALWE, Alix VOLLET

### Résumé (Nathalie HERVE-FOURNEREAU)

Ne laisser personne de côté, ne pas nuire, agir ensemble. Ces trois serments principaux structurent la philosophie du Pacte vert européen. De l'ambition européenne de « transformer son économie et sa société pour les placer sur une trajectoire plus durable » à des actions et résultats tangibles, le chemin se révèle complexe et périlleux. Cette présente chronique collective illustre les principales activités déployées par l'UE ces 12 derniers mois. A veille du futur 8<sup>ème</sup> programme d'action général pour l'environnement à l'horizon 2030, la chronique apprécie plusieurs évolutions de cette politique et du processus d'intégration des exigences environnementales dans les autres politiques européennes. Elle invite aussi à questionner ces évolutions au prisme de la démocratie, des responsabilités et solidarités.

\*\*\*

### **INTRODUCTION** (Nathalie HERVE-FOURNEREAU)

« *Ne laisser personne de côté* », « *ne pas nuire* », « *agir ensemble* ».

Ces trois serments principaux structurent la philosophie du Pacte vert européen. De l'ambition de « transformer son économie et sa société pour les placer sur une trajectoire plus durable » à des actions et résultats tangibles, le chemin se révèle complexe et périlleux. A peine adopté, il se heurte de plein fouet à la profonde onde de choc provoquée par la pandémie mondiale covid-19.

Présenté comme la Priorité de la Présidente de la Commission européenne, le Pacte est censé poser les jalons d'une « *nouvelle stratégie de croissance* » et de « *transformation radicale* »<sup>1</sup> contribuant à la réalisation des ODD onusiens à l'horizon 2030. Il réaffirme la nécessité de prendre au sérieux la situation très préoccupante de l'état de l'environnement et l'urgence écologique et climatique. Dans la lignée des stratégies européennes sur le développement durable, il ré-insiste sur l'importance de « *la participation et de l'engagement du grand public et de toutes les parties prenantes* » à ces processus de transition socio-écologique et la contribution des politiques internes et externes de l'UE. En écho à l'engagement onusien de « *ne laisser personne de côté dans cette quête collective* », le pacte reconnaît le besoin d'accorder une attention renforcée au pilier social du développement durable afin de garantir une transition juste et inclusive. Face à l'ampleur des transformations socio-économiques, il propose l'adoption d'un plan stratégique d'envergure de financement et d'investissement publics et privés s'inscrivant sur le long terme. Sans remettre en cause la sincérité de ces engagements réitérés pour certains depuis la première stratégie de développement durable de 2001, le pacte questionne, révélant sa part d'ombre et ses risques de désenchantement. Sous couvert d'un discours sur la transformation et l'innovation radicale, plusieurs incertitudes demeurent concernant l'enchevêtrement des piliers économique, social et environnemental et leurs poids respectif dans la balance des intérêts. Le récurrent débat soutenabilité forte versus soutenabilité faible ne disparaît pas complètement. L'ambition européenne d'être le premier continent à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 ne doit pas pour autant constituer l'alpha et l'Omega ignorant ou minimisant l'approche holistique et écosystémique garantissant la cohérence du processus de transition sur le long terme. Frein ou accélérateur ? Face à l'actuelle pandémie, les risques ne sont pas hypothétiques même si plusieurs filets de sécurité existent pour ne pas reporter les investissements indispensables pour concrétiser les objectifs du pacte vert. A l'aune du futur 8<sup>ème</sup> programme d'action général de l'UE pour l'environnement à l'horizon 2030, la présente chronique illustre plusieurs évolutions de cette politique (I) et du processus d'intégration des exigences environnementales dans des politiques clefs de la transition écologique (II). Elle invite aussi à apprécier ces évolutions au prisme de la démocratie, des responsabilités et des solidarités socio-écologiques (III).

---

<sup>1</sup> COM (2019) 640 final. Communication de la Commission.